

Image not found or type unknown



EXIGIBILITE APPEL DE FOND VENTE

Par **charlotte**, le **06/10/2008** à **11:26**

L'EXIGIBILITE EST-elle la date des travaux votés en Assemblée générale en 2007 ou de l'appel de fond du 15/10/2007. Celui-ci n'a jamais été émis. Alors en cas de vente, la dette des travaux est-elle exigible. Le syndic maintient sa position d'exigibilité alors que dans Provès-verbal il n'y a jamais eu d'appel de fond selon le calendrier prévu